



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP(DEPI)/MED WG431/14



PNUE



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

24 avril 2017

Français

Original : Anglais

Treizième Réunion des Points Focaux pour les Aires Spécialement Protégées

Alexandrie, Egypte, 9-12 mai 2017

Point 10 de l'ordre du jour: Projet de Programme de travail du CAR/ASP pour l'exercice biennal 2018-2019

Projet du Programme de travail du CAR/ASP pour l'exercice biennal 2018-2019

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Note :

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) et de l'ONU Environnement aucune prise de position quant au statut juridique des Etat, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2017 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranéen (ONU Environnement/PAM)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
E-mail : car-asp@rac-spa.org

Introduction :

- 1- Le Programme de Travail de la biennie 2018-2019 est guidé par le cadre stratégique que représente la Stratégie à Moyen Terme (SMT) 2016-2021.
- 2- Le cadre stratégique de la Stratégie à Moyen Terme 2016-2021 est basé sur les traités et processus mondiaux et régionaux, les mandats issus du PAM/Convention de Barcelone et ses Protocoles, et les stratégies et plans d'action existants dans le cadre du PAM. La revue des conclusions et recommandations de l'évaluation externe du Programme de Travail Stratégique de six ans (2010-2015) a été également effectuée et prise en considération.
- 3- La Stratégie à Moyen Terme (SMT) du PNUE/PAM pour 2016-2021 comprend les thèmes stratégiques suivants :
 - Thème général : Gouvernance
 - Thème central 1 : Pollution provenant de sources situées à terre et en mer
 - Thème central 2 : Biodiversité et écosystèmes
 - Thème central 3 : Interactions et processus terrestres et marins
 - Thème transversal 1 : Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC)
 - Thème transversal 2 : Consommation et Production Durables (CPD)
 - Thème transversal 3 : Adaptation aux changements climatiques.
- 4- Le Programme de Travail (2018-2019) du CAR/ASP est développé principalement sous le thème central Biodiversité et écosystèmes avec son Objectif stratégique, ses Résultats stratégiques et leurs Prestations clés correspondantes. Pour chaque prestation clé, sont proposées des activités pour lesquelles les moyens de mise en œuvre et les livrables sont définis. Une partie des activités est proposée sous le thème général Gouvernance et sous le thème transversal Adaptation aux changements climatiques.

L'objectif stratégique est de maintenir et renforcer la diversité biologique de façon à ce que la qualité et la fréquence des habitats côtiers et marins et la distribution et l'abondance d'espèces côtières et marines sont conformes aux conditions physiographiques, hydrographiques, géographiques et climatiques qui prévalent en Méditerranée.
- 5- La mission sous ce thème est d'assister les Parties contractantes à remplir leurs obligations sous les Articles 4 et 10 de la Convention de Barcelone, et sous le 'Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée' (Protocole ASP/DB), et à mettre en œuvre le Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique dans la région Méditerranéenne (PAS BIO), adopté par les Parties contractantes en 2003, ainsi que la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable (SMDD) (Décision IG19/5).

6- Le Programme de Travail 2018-2019 prend en considération les stratégies régionales développées visant à la protection, la préservation et la gestion durable des aires marines et côtières de valeur naturelle et culturelle particulière ainsi que les espèces menacées ou en danger et les habitats clés, et qui sont :

- Le « Programme Régional de Travail pour les Aires Protégées Marines et Côtières de la Méditerranée, y compris en Haute-Mer », et la « Feuille de route vers un réseau méditerranéen d'Aires Marines Protégées (AMP) connectées, écologiquement représentatif et géré de manière efficace et durable d'ici 2020 » qui en a découlé ;
- Huit Plans d'action pour la conservation et/ou la gestion des espèces menacées ou en danger et des habitats clés : le Phoque moine de Méditerranée, les Tortues marines, les Cétacés, la Végétation marine, les Oiseaux marins et côtiers, les Poissons cartilagineux, le Coralligène et autres bio-constructions, les Habitats obscurs ; et le Plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en Mer Méditerranée.

7- Le Programme de Travail (2018-2019) pour le thème « Biodiversité et écosystèmes » focalisera, en premier lieu, sur :

- Le soutien de la mise en œuvre des actions prioritaires au niveau régional et national du « **Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique en Région Méditerranéenne** » (PAS BIO), ainsi que l'évaluation de sa mise en œuvre après l'achèvement de la période de 15 ans (janvier 2004-décembre 2018) prévue initialement pour sa mise en œuvre.
- La facilitation de la mise en œuvre du « **Programme Régional de Travail pour les Aires Protégées Marines et Côtières de la Méditerranée, y compris en Haute-Mer** » soutenu par la « **Feuille de route vers un réseau méditerranéen d'Aires Marines Protégées (AMP) connectées, écologiquement représentatif et géré de manière efficace et durable d'ici 2020** », en étroite collaboration avec les organisations régionales et nationales compétentes, ainsi que les ONG et autres parties prenantes concernées.
- L'élaboration et la **mise en œuvre de programmes de surveillance pour les espèces et habitats clés, pour atteindre le Bon Etat Ecologique (BEE) pour les objectifs écologiques relatifs à la biodiversité** en Méditerranée sur la base d'une approche écosystémique, comme prévu par le Programme Intégré de Surveillance relatif à la biodiversité et aux espèces non-indigènes, prévu dans le cadre de l'Approche écosystémique (EcAp) du PAM et des Plans d'action régionaux pour la conservation des espèces menacées et en danger et des habitats clé en Méditerranée, adoptés dans le cadre du Protocole ASP/DB de la Convention de Barcelone.

8- Pour augmenter la synergie et éviter le double emploi et la duplication des activités, la collaboration avec les organisations intergouvernementales et non-gouvernementales pertinentes, les autres parties concernées au niveau régional, national et local, ainsi que les Composantes du PAM continuera à être améliorée autant que pertinent et nécessaire. Des

Protocoles d'accord et des programmes de travail conjoints sont développés avec les partenaires clé, qui sont aussi consultés et impliqués dans la préparation des décisions et politiques importantes.

- 9- Une attention particulière sera réservée pour le suivi du processus international de l'ONU sur la préparation d'un instrument juridiquement contraignant pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité au-delà des juridictions nationales (BAJN).

- 10- Certaines activités sont envisagées sous d'autres thèmes stratégiques de la Stratégie à Moyen Terme (SMT) 2016-2021, notamment sous le thème général Gouvernance et le thème transversal Adaptation aux changements climatiques, comme le montrent les chapitres concernés de la table ci-après du Programme de Travail 2018-2019.

- 11- Le Programme de Travail (2018-2019) prend, également, en considération les leçons apprises de la première biennie (2016-2017), surtout en termes de :
 - Meilleure intégration et agrégation des activités là où cela est approprié ;
 - Planification basée sur les résultats avec la détermination préalable des livrables ;
 - Davantage de collaboration avec les autres Composantes du PAM et d'interaction avec les thèmes transversaux.

- 12- Le budget total disponible du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF - *Mediterranean Trust Fund*) pour la mise en œuvre du programme de travail du CAR/ASP pendant la biennie 2018-2019 est d'environ 556 503 Euros. Ce budget est de loin inférieur aux besoins nécessaires pour mettre en œuvre la Stratégie à Moyen Terme (2016-2021) et permettre d'atteindre des résultats visibles et tangibles. C'est pour cela que le CAR/ASP, conjointement ou avec le soutien du Secrétariat du PAM, s'active pour la mobilisation de ressources extérieures et ce, afin de combler le fossé et pouvoir disposer de plus de ressources pour la mise en œuvre du Programme de Travail (2018-2019).

Programme de travail 2018-2019

Num SMT	Produits Clefs	Principales Activités	Moyens de Mise en Œuvre	Direction: UC ou Composantes	Autre: UC et/ou Composantes	Partenaires	Livrables prévus	Remarques et justifications
GOUVERNANCE								
Résultat stratégique 1.1: Soutenir les Parties Contractantes et Partenaires dans la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, ses Protocoles, ses Stratégies Régionales et ses Plans d'Action								
1.1.1	Soutenir la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles par toutes les Parties Contractantes	1. Suivre et promouvoir la ratification en se concentrant particulièrement sur ces Protocoles qui ne sont pas encore entrés en vigueur, ou qui sont ratifiés a moins de 50% par les Parties Contractantes	Communication avec les Parties Contractantes	UC	CAR/ASP	-	Assistance technique du CAR/ASP en coordination avec l'UC visant l'activation de la ratification du Protocole ASP/BD par les Parties Contractantes qui ne l'ont pas encore fait	Le Protocole ASP/BD n'est pas encore ratifié par la Bosnie Herzégovine, la Grèce et Israël
1.1.2	Apporter un soutien juridique, et politique effectif au processus de prise de décision du PAM, y compris les réunions des organes consultatifs	1. Organiser la 14 ^e réunion des Points Focaux ASP	Services de conférence, traduction, interprétation, rapports, arrangements de participation pour un délégué par Partie Contractante	CAR/ASP	UC	-	Les Parties sont informées mutuellement sur leurs activités ainsi que celles menées par le CAR/ASP depuis la dernière réunion des Points Focaux ASP; Les décisions prises sur les sujets clé, y compris le suivi du PAS BIO, la mise en œuvre et mise à jour des Plans d'Action; la mise en œuvre du Programme pour les Aires Côtières et Marines Protégées, soutenu par la Feuille de Route pour atteindre l'objectif 11 d'Aichi; l'évaluation régulière des ASPIM et la mise à jour de leur liste; La mise en œuvre de l'IMAP sur la Biodiversité et les Espèces Non Indigènes dans le cadre de la feuille de route de l'EcAp; le Programme de Travail 2020-2021	Les Projets de Décision et les recommandations pour 2020 relatifs au Protocole ASP/BD sont obtenus, en application de la Stratégie à Moyen Terme 2016-2021, et en cohérence avec les processus et traités internationaux et régionaux concernés, les autres mandats issus de la Convention de Barcelone/PAM et les stratégies et plans d'action;

1.3 Consolider la participation, l'engagement, les synergies et les complémentarités entre les institutions régionales et globales

<p>1.3.2</p>	<p>Promouvoir la participation au dialogue et à des initiatives internationales nouvelles ou déjà en place (p.ex. ABNJ, ZPM, Offshore, Développement Durable) pour faire la lumière sur les spécificités régionales Méditerranéennes et consolider les synergies</p>	<p>1. Participer / Promouvoir les priorités et les réalisations du PAM, liées à la biodiversité et aux aires spécialement protégées, dans divers forums et renforcer la collaboration bilatérale et multilatérale avec les organisations régionales concernées afin de coordonner les initiatives et le dialogue en cours et nouveaux pour la conservation de la biodiversité marine et côtière.</p>	<p>Coordination et gestion en interne, expertise interne</p>	<p>UC et composantes</p>	<p>Composantes</p>	<p>Parties Contractantes, Partenaires</p>	<p>Contribution à la documentation et aux réunions pertinentes pour faire progresser les sujets et les rapports de participation aux réunions de BBNJ. Programme de travail conjoint avec ACCOBAMS mis en œuvre (2018-2019) concernant le plan d'action actualisé des cétacés.</p>	<p>MTS (décision IG.22 / 1) La présence dans les événements mondiaux clés met en valeur l'agenda international, les avancées des Parties et les stratégies d'action étant menées par le PAM sur la conservation marine pour la région méditerranéenne. (ONU / Convention sur la diversité biologique - COP, Sustainable Ocean Initiative (SOI) / Dialogue mondial avec les organisations maritimes régionales et les organes régionaux des pêches sur l'accélération des progrès vers les objectifs de biodiversité d'Aichi, le Congrès mondial de la nature de l'UICN ... Cette présence, ainsi que la synergie avec d'autres organismes régionaux attire l'intérêt des institutions et donateurs concernés.</p>
---------------------	--	--	--	--------------------------	--------------------	---	--	---

1.5 Consolider les connaissances et le système d'information du PAM et les rendre accessibles pour la prise de décisions, la sensibilisation et la compréhension

<p>1.5.1</p>	<p>Plateformes pleinement opérationnelles et développées (à savoir plateforme Info/MAP et plateforme pour la mise en œuvre du PISE) connectés aux systèmes d'information des composantes PAM et autres plateformes régionales de connaissances, afin de faciliter l'accès aux connaissances pour les gestionnaires et décideurs ainsi que les parties prenantes et le public</p>	<p>1. L'amélioration de la Plateforme Méditerranéenne sur la Biodiversité pour l'intégration de toutes les bases de données</p>	<p>Services, coordination et gestion internes, expertise et services externes</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>INFO/RAC, REMPEC</p>	<p>Parties Contractantes, MedPAN, partenaires des Plans d'Action</p>	<p>La Plateforme Méditerranéenne sur la Biodiversité (PMB) améliorée pour intégrer les autres bases de données sur la biodiversité (data.rac-spa.org) : -La base de données MAPAMED mise à jour, améliorée et intégrée dans la PMB; -Le rapport de 2016 sur l'état des AMP disséminé, -La base de données sur les Espèces Non Indigènes Invasives en Méditerranée (MAMIAS) améliorée et intégrée dans la PMB (services web pour la recherche et l'extraction de données, outils de cartographie online, système d'alerte préface, statistiques et indicateurs, spécialement pour assister l'IMAP)</p>	<p>L'objectif est de mettre en place un système d'information géographique qui soit une plateforme d'intégration de toutes les bases de données développées et gérées par le CAR/ASP (ex: MAPAMED, MAMIAS, etc.). (Projet Medkeyhabitats II en préparation avec financement de la Fondation MAVIA).</p>
---------------------	--	---	---	----------------	-------------------------	--	---	---

1.6 Promouvoir la sensibilisation et la conscientisation								
1.6.1	Mise à jour et mise en œuvre de la Stratégie de Communication du PNUE/PAM	1. Produire des supports de communication et organiser des événements pour sensibiliser, informer et éduquer sur la biodiversité en Méditerranée	Coordination et gestion en interne, expertise externe ou prestataires de services	CAR/ASP	UC	Points Focaux CAR/ASP, MedPAN, UICN, WWF, MedW et partenaires nationaux	Supports de sensibilisation, d'information et d'éducation sur la biodiversité produits et disséminés; Evénements de communication organisés; Le site web du CAR/ASP maintenu et mis à jour pour informer sur le travail du Centre et fournir un accès rapide aux ressources et plateformes développées par le CAR/ASP	Stratégie à Moyen Terme du PNUE/PAM pour 2016-2021 (résultat 1.6: Meilleure sensibilisation et vulgarisation) Protocole ASP/BD: Articles 19, 20 and 22
BIODIVERSITE ET ECOSYSTEMES								
3.1 Consolider la mise en œuvre régionale des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone, les Protocoles y relatifs et d'autres instruments.								
3.1.1	Mise en place et mise en œuvre d'un réseau global cohérent d'AMP bien gérées, y compris d'ASPIM, afin d'atteindre l'objectif 11 d'Aichi en Méditerranée	1. Soutenir le fonctionnement du Groupe consultatif ad hoc d'experts pour les AMP en vertu du Protocole ASP/DB	Facilitation et coordination à l'interne, tenue de réunions annuelles	CAR/ASP	UC et autres Composantes	Membres du Groupe consultatif	Les réunions annuelles du Groupe consultatif ad hoc d'experts sur les AMP tenues avec succès, et fournissant des conseils scientifiques et techniques concernant les futures orientations en matière de planification et de gouvernance des AMP, et identifiant les lacunes qui pourraient empêcher le développement correct du réseau régional d'AMP.	Programme Régional de Travail sur les AMP (Décision IG.19/13) Feuille de Route sur les AMP (Décision IG.22/13) Projet MedMPA Network (UE-ONU Environnement/PAM) Le Groupe consultatif ad hoc d'experts sur les AMP a émané de la nécessité d'avoir un groupe de réflexion multidisciplinaire qui puisse offrir des conseils et des orientations en temps opportun sur la planification et la gestion des AMP en Méditerranée. Le Groupe consultatif ad hoc est particulièrement utile pour le CAR/ASP pour suivre les avancées de la mise en œuvre du Programme Régional de Travail sur les AMP soutenu par la Feuille de route sur les AMP.

		2. Développer et renforcer une gestion effective des ASPIM	Coordination interne, recrutement de personnel, voyages, expertise et services externes, soutien administratif	CAR/ASP	REMPEC	Gestionnaires d'ASPIM, OMI	Des accords de jumelage entre ASPIM ; Des programmes de gestion et de suivi harmonisés et améliorés, et tenant compte de l'impact des changements climatiques sur la biodiversité ; Les gestionnaires des ASPIM formés ; La société civile impliquée dans la gestion des ASPIM ; Une plateforme collaborative pour les ASPIM mise en place ; Des ZMPV identifiées en relation avec les ASPIM	Partie II/Deuxième Section et Annexe I du Protocole ASP/DB Décision sur la Liste des ASPIM de la CdP 19 (Décision IG.22/14) Accord Italie-ONU Environnement/PAM (Pas encore sécurisé)
3.1.2	Identification et mise en œuvre des mesures de gestion spatiale les plus cohérentes en coopération avec les organisations mondiales et régionales pertinentes, via des instruments mondiaux et régionaux ASPIM, (FRA, ZMPS, etc.) pour la conservation des ZADJN, prenant en compte les ZIEB	1. Fournir un soutien coordonné aux Parties contractantes pour identifier et planifier les mesures de gestion conjointe pertinentes au niveau sous-régional pour atteindre GES dans les ABNJ ou lorsque les limites de la juridiction n'ont pas encore été définies.	Consultances, actions de synergie avec les partenaires, coordination interne	CAR/ASP	REMPEC	GFCM, OMI, ACCOBA MS, CBD	Un à deux sites/pilotes identifiés et sélectionnés; Les mesures de gestion axées sur les zones concernées identifiées et les Parties concernées appuyées pour leur élaboration, compte tenu des cadres juridiques et des régimes existants, y compris le trafic maritime, les réglementations en matière de pêche, les ZPS et les ASPIM	Les points focaux ASP ont exprimé leur volonté de développer des travaux futurs sur les mesures de gestion spatiale en se concentrant dans les domaines où les informations sur les ZIEB sont déjà disponibles grâce au travail entrepris avec leur propre implication. Le processus ZIEB a fourni aux Parties une base scientifique commune pour promouvoir les mesures de conservation basées sur les espaces (ABCM), y compris les AMP (comme indiqué dans l'objectif 11 d'Aichi) et un outil scientifique, contribuant au développement d'un réseau solide des ASPIM méditerranéennes.

3.2 Développer de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, critères et normes communs, et lignes directrices pour la conservation des écosystèmes et de la biodiversité marine et côtière

<p>3.2.1</p>	<p>Mettre en œuvre et à jour les Plans d'Action Régionaux pour la conservation des espèces menacées et en danger dans la Méditerranée et les habitats-clés, concernant l'introduction d'espèces, ainsi que le Plan d'action et la stratégie méditerranéenne concernant la gestion des eaux de ballast des navires, afin d'arriver à un bon état écologique</p>	<p>Mettre en œuvre et à jour les Plans d'Action Régionaux pour la conservation des espèces menacées et en danger dans la Méditerranée et les habitats-clés, concernant l'introduction d'espèces, ainsi que le Plan d'action et la stratégie méditerranéenne concernant la gestion des eaux de ballast des navires, afin d'arriver à un bon état écologique</p>	<p>Expertise externe, collaboration avec les partenaires nationaux et régionaux</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>REMPEC</p>	<p>ACCOBAMS, Partenaires et associés aux Plans d'Action, PC, Fondation MAVA.</p>	<p>Publication de documentation scientifique pertinente, contribuant à la mise à jour des connaissances et la consolidation des actions de conservation entreprises en faveur de la conservation des espèces énumérées à l'Annexe II du Protocole ASP/BD</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avancement dans la mise en œuvre des Plan d'action régionaux pour la conservation des espèces menacées ou en danger en Méditerranée et habitats clés soutenu à travers des actions pilotes et l'organisation de réunions scientifiques aux niveaux national et régional. - Avancement dans la mise en œuvre des Plans d'action régionaux pour la conservation des espèces menacées ou en danger en Méditerranée et habitats clés évalué. - Mis à jour des calendriers des Plan d'action régionaux tenant compte de l'IMAP (Stratégie sur le phoque moine, PA sur les poissons cartilagineux, PA sur les tortues marines, PA végétation). 	<ul style="list-style-type: none"> -Comme prévu par le plan d'action sur la conservation des tortues marines, cétacés, élasmobranches, et oiseaux marins. -Fonds externes en cours de discussion avec la fondation MAVA en relation avec les tortues marines, cétacés, élasmobranches, et oiseaux marins ainsi que les habitats clés.
<p>3.2.2</p>	<p>Développement/mise à jour et diffusion de lignes directrices et autres instruments pour la conservation des espèces méditerranéennes côtières et marines en voie de disparition et menacées, des habitats clés, pour le contrôle des espèces non indigènes et la prévention et la gestion des aires marines et côtières protégées</p>	<p>1. Élaborer des lignes directrices pour la conservation des habitats clés de Méditerranée et des espèces non-indigènes</p>	<p>Consultation, coordination interne</p>	<p>CAR/ASP</p>		<p>Partenaires des Plans d'Action, PC</p>	<p>Lignes directrices pour l'évaluation de l'impact environnemental sur les peuplements coralligène / maërl élaborées</p>	<p>Lignes directrices pour l'évaluation de l'impact environnemental sur les peuplements coralligène / maërl élaborées pour examen par la réunion du FP du CAR/ASP en 2019</p>

3.2.3	Appliquer la Planification Spatiale Marine (MSP) à des ZIEBs sélectionnées à un niveau pilote, soumettant les aires de mers ouvertes et côtières à de principales pressions	1; Appliquer « MSP » et « GIZC » dans une zone sélectionnée, y compris les ZIEB, visant à identifier les options de gestion spatiale les plus pertinentes au niveau pilote	Projets ad hoc développés avec les parties et soutien externe	CAR/ASP	CAR/PAP, UC	CBD, CGPM, OMI	D'autres projets pilotes de « MSP » élaborés en tenant compte des zones soumises à des pressions majeures. Les résultats de la mise en œuvre du projet pilote MSP dans la sous-région adriatique (partie attribuée au CAR/ASP).	Projet: Mise en œuvre de l'approche écosystémique dans la mer Adriatique grâce à la planification spatiale marine (FEM), projet pilote MSP en coopération avec les CAR pertinents (CAR/PAP) et les partenaires, lancé dans la sous-région adriatique, y compris la diffusion des connaissances et l'expérience en développement des plans spatiales marins (bénéficié du soutien du FEM)
3.3 Consolider l'application nationale des mesures de législations, de stratégies et de politiques de conservation de la biodiversité								
3.3.1	Développement/mise à jour de PANs pour la conservation des espèces méditerranéennes en voie de disparition et menacées et des habitats clés et sur l'introduction d'espèces et les espèces envahissantes	1. 1. Soutenir les pays pour mettre à jour/développer de nouveaux PAN PAS BIO sur la biodiversité, y compris la conservation des espèces méditerranéennes menacées et en danger et les habitats-clés	Expertise externe, coordination interne	CAR/ASP	REMPEC	PC, Partenaires des Plans d'Action	Au moins deux PCs formulent des plans d'action nationaux conformément à l'EcAp, les Objectifs d'Aichi et le Protocole de Nagoya, incorporant les actions prioritaires du Plan d'Action Régional de la CPD et les domaines d'action prioritaires de l'adaptation au changement climatique	- Conformément au Plan d'action pour la conservation des espèces menacées ou en danger en Méditerranée et habitats clés et en ligne avec l'EcAp - L'activité sera développée selon l'évaluation des PAN PAS BIO
2. Soutenir les Parties Contractantes et les partenaires dans la production et la publication de documentation scientifique pertinente, contribuant à la mise à jour des connaissances et la consolidation des actions de conservation		Expertise externe, coordination interne	CAR/ASP		PC, Partenaires des Plans d'Action	Une étude documentaire sur les habitats des grottes élaborée et le rapport coralligène méditerranéen mis à jour.	- Comme prévu dans le plan d'action pour la conservation des habitats clés méditerranéens (habitats coralligènes et sombres) (Projet Medkeyhabitats II en préparation dans le cadre de la stratégie MAVA).	

		entreprises en faveur de la conservation des espèces énumérées à l'Annexe II du Protocole ASP/BD	Consultances, collaboration avec les institutions nationales	CAR/ASP		CGPM, ACCOBA MS, UICN, BirdLife, MAVA	Des rapports communs sur des études de cas de la pêche touchant par de prises accessoires les espèces de vertébrés couvertes par les plans d'action régionaux et répertoriés à l'annexe II, pour faciliter la prise de mesures appropriées d'atténuation	Projet de prises accessoires en préparation dans le cadre de la stratégie MAVA
3.3.2	Développement et prise de décision concernant les mesures pour renforcer la protection et la gestion des sites marins et côtiers pertinents, en particulier ceux contenant des habitats et des espèces sous-représentés (y compris les habitats en mer profonde)	1. Entreprendre des études écologiques, socio-économiques et des parties prenantes, et élaborer des plans de gestion pour des AMP nouvellement créées/futures en Algérie, en Égypte, au Liban, au Maroc et en Tunisie ; Développer des outils de communication et d'information sur des questions en lien avec les AMP	Coordination interne, expertise externe, ateliers nationaux	CAR/ASP	UC	MedPAN, WWF	Rapports des études écologiques/socio-économiques élaborés et résultats diffusés; Un plan de gestion élaboré; Activités de communication réalisées	Programme Régional de Travail sur les AMP (Décision IG.19/13) Feuille de Route sur les AMP (Décision IG.22/13) Projet MedMPA Network (UE-ONU Environnement/PAM)
		2. Soutenir la gestion et le développement des aires marines protégées en Libye	Coordination interne, expertise externe, ateliers nationaux	CAR/ASP	UC	UICN, WWF	Stratégie nationale des Aires Marines Protégées en Libye mise en œuvre; Habitats marins clés cartographiés et mégafaune marine (mammifères, oiseaux marins, tortues marines et poissons cartilagineux) surveillés; Personnel national libyen formé sur la planification et la gestion des réseaux d'AMP, la cartographie des habitats marins clés et la surveillance de la mégafaune marine	Programme Régional de Travail sur les AMP (Décision IG.19/13) Feuille de Route sur les AMP (Décision IG.22/13) Plans d'action sur le Phoque Moine, les Cétacés, les Tortues Marines, les Oiseaux, les Poissons Cartilagineux, la Végétation Marine, le Coralligène et les Habitats Obscurs Projet MedProgramme (FEM-ONU Environnement/PAM) Pas encore sécurisé

		3. Soutenir les pays pour augmenter les connaissances des aires d'eaux profondes conformément à la juridiction nationale pour faciliter leur conservation	Expertise externes, collaboration avec des institutions régionales et nationales	CAR/ASP		Partenaires nationaux, PC, IUCN-med, MedPAN, Fondation MAVA	Plusieurs habitats marins clés cartographiés et leur vulnérabilité aux activités de pêche évaluée pour soutenir la planification et la gestion des aires marines protégées en Méditerranée	- Comme prévu dans les plans d'action pour la conservation des habitats clés méditerranéens - Priorités du PAS BIO - Projet Medkeyhabitats II en préparation dans le cadre de la stratégie MAVA
			Expertise, collaboration avec les institutions nationales et régionales.	CAR/ASP		Partenaires Nationaux, PC, UICN-med, CGPM, Birdlife, fondation MAVA	Programmes de surveillances des espèces marine de mégafaune en danger (mammifères, oiseaux marins, tortues marines, poissons cartilagineux) appuyés dans les mers ouvertes et eaux profondes sous juridiction nationale en ligne avec l'IMAP.	Les activités relatives aux tortues marines pourraient être financées par le projet MAVA en cours de préparation.

3.4 Surveiller, inventorier et évaluer la biodiversité, en mettant l'accent sur les espèces menacées et en danger, les espèces non indigènes et les habitats-clés

3.4.1	Développement et mise en œuvre de programmes de surveillance pour les espèces et habitats clés ainsi que les espèces envahissantes, comme stipulé dans le PISE (IMAP), y compris sur l'efficacité des aires marines et côtières protégées et sur les impacts des changements climatiques	1a. Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes de surveillance Nationaux/ sous-régionaux en ligne avec la composante biodiversité de l'IMAP	Coordination interne Expertise externe Réunion régionale	CAR/ASP	Parties Contractantes, UC et autres composantes	ACCOBAMA, UICN, CGPM, Birdlife, MEDASSET	- Fiches des indicateurs communs relatifs à la biodiversité et aux espèces non-indigènes (OE1, 2) améliorées, - Protocoles de surveillance des indicateurs communs développés/ mis à jour, - Réunion CORMON sur la Biodiversité tenue avec succès, - Activité IMAP de surveillance nationale/sous-régionale effectuée	Projet EcAp-MEDII Nouveau projet sur la surveillance pilote pour les pays du sud de la Méditerranée (à planifier)
			Expertise externe, collaboration avec les institutions nationales	CAR/ASP	Parties Contractantes, UC et autres composantes	Partenaires Nationaux	Programmes de surveillance Nationaux pour les espèces menacées et les habitats clés mis en œuvre dans le cadre des plans régionaux pour la conservation des espèces menacées et habitats clés en Méditerranée.	-Plans d'Action, phoque moine, cétacés, Tortues marines, oiseaux, poissons cartilagineux, végétation marine, coralligènes et habitats obscurs. -Programmes de surveillance Nationaux sur les tortues marines et habitats marins clés seront financés à travers les projets soutenus par la fondation MAVA.

	1b. Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes de surveillance Nationaux/ sous-régionaux en ligne avec la composante biodiversité de l'IMAP	Consultations, Collaboration avec les institutions nationales	CAR/ASP	Parties Contractantes, UC et autres composantes	Partenaires Nationaux	Programme de surveillance sous-régional sur les indicateurs communs pour la biodiversité proposé pour la mer Adriatique en ligne avec le cluster IMAP sur la biodiversité et la pêche.	Partie II/Section2 et Annexe I du Protocole ASP/DB CdP 19 Décision sur la liste des ASPIM (Décision IG.22/14) Accord Italie-ONU Environnement / PAM (Pas encore sécurisé)
	2. Mener, en 2018 la révision périodique ordinaire des 7 ASPIM inscrites sur la liste en 2012, et en 2019 la révision périodique ordinaire des 12 ASPIM inscrites sur la liste en 2001	Coordination interne, expertise externe	CAR/ASP	UC	Points Focaux du CAR/ASP et Gestionnaires d'AMP	La révision périodique ordinaire, visant à faire une évaluation approfondie de l'efficacité de la gestion des ASPIM, réalisée pour les 19 ASPIM inscrits sur la liste en 2001 et en 2012. Le rapport, les principaux résultats et les recommandations soumis à la réunion des Points Focaux du CAR/ASP en 2019.	Révision périodique ordinaires des aires inscrites sur la Liste des ASPIM, telle qu'adoptée par la Décision IG.17/12 de la CdP 15
	3. Evaluer le progrès effectué dans la mise en œuvre de la Feuille de Route sur les AMP par les Parties contractantes	Coordination interne, expertise externe	CAR/ASP	Parties contractantes, UC et autres Composantes	MedPAN, WWF, UICN, ACCOBA MS, CGPM	Les progrès accomplis (y compris les réussites et les échecs possibles) par les pays méditerranéens afin d'atteindre l'Objectif 11 d'Aichi évalués, et des objectifs post-2020 fixés pour la région.	Feuille de Route sur les AMP (Décision IG.22/13)

<p>3.4.2</p>	<p>Les outils d'évaluation de la conservation de la biodiversité (évaluation thématique approfondie, cartes et fiches d'indicateurs) développés et mis à jour pour montrer les tendances aux niveaux national, sous-régional et régional et mesurer l'efficacité des PAN du PAS BIO et des plans d'action régionaux.</p>	<p>1. Évaluer la mise en œuvre du PAS BIO et son impact dans la conservation de la Méditerranée, y compris dans le cadre des plans d'action pour la biodiversité.</p>	<p>2 ateliers régionaux des correspondants nationaux PAS BIO (l'un ensemble avec la réunion PF ASP) plus les services de consultation et de conférence, coordination interne (consultations, participation des délégués, préparation / traduction de documents)</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>UC et autres composantes</p>	<p>Parties, Correspondants nationaux PAS BIO, Partenaires</p>	<p>Implémentation du PAS BIO 2003-2018 évaluée. Les principales réalisations, les lacunes et les orientations futures nécessaires, basées sur les leçons apprises, permettant de mettre en place un nouveau programme stratégique à l'avenir, intégrant pleinement les ODD actuels et les besoins émergés d'EcAp, en harmonisant également les engagements des Parties contractantes vis-à-vis de la CDB. Les résultats de l'évaluation transmis aux PF ASP.</p>	<p>Après avoir atteint le délai de mise en œuvre initialement prévu de 15 ans, le PAS BIO doit être évalué pour estimer son impact sur la conservation de la biodiversité en Méditerranée, ouvrant ainsi la possibilité de développer un nouveau programme stratégique basé sur les réalisations et les leçons apprises et l'adoption complète des ODD actuels et 'besoins de l'ECAP. L'implication demandée par les Parties dans cette évaluation requiert non seulement des travaux à l'interne et des consultants, mais aussi deux réunions des correspondants nationaux de PAS BIO pour permettre pleinement leur participation au processus.</p>
		<p>2. 2. Ébauche du chapitre SOED sur la biodiversité marine et côtière et AMP/ASPIM</p>	<p>Expertise interne, consultation</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>Plan Bleu</p>	<p>UC, Composantes du PAM</p>	<p>Le processus d'évaluation de la mise en œuvre du PAS BIO sera complété par une analyse approfondie de ses réalisations et de ses lacunes pour fournir le chapitre thématique du Rapport SOED.</p>	<p>Le rapport SOED nécessite l'apport important des résultats de la mise en œuvre du PAS BIO pour calibrer sa contribution à la conservation de l'environnement dans la Région</p>
<p>3.4.3</p>	<p>Indicateurs communs sur la biodiversité et les espèces non indigènes surveillés à travers l'IMAP au niveau des AMP et ASPIMs, et les données pertinentes élaborés</p>	<p>1. Coopérer au niveau sous-régional pour tester les activités de surveillance conjointe au niveau des zones sélectionnées, aidant ainsi les pays à mettre en œuvre des programmes conjoints de surveillance conformément aux recommandations de l'IMAP dans les AMP / SPAMI</p>	<p>Coordination interne, Expertise externe</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>Parties Contractantes, UC, RAC/INFO</p>	<p>ACCOBAMS, CGPM, MEDASSET, BirdLife</p>	<p>Ensembles de données sur les indicateurs communs collectés dans certaines AMP / SPAMI et intégrés dans la plateforme Méditerranéenne de la Biodiversité</p>	<p>Mise en œuvre du projet EcApMed II au niveau de l'Est de la Méditerranée en focalisant sur les indicateurs communs de la pêche et les espèces non indigènes</p>

3.4.4	L'inventaire des écosystèmes côtiers et marins vulnérables et fragiles et l'évaluation de la sensibilité et les capacités d'adaptation des écosystèmes côtiers et marins aux changements des conditions de la mer ainsi que le rôle des services qu'ils fournissent sont développés	1. Effectuer l'inventaire des écosystèmes côtiers et marins de la lagune Ghar el Melh (Tunisie) en vue de sa protection et sa gestion durable.	Coordination interne, Expertise externe	CAR/ASP	-	WWF-MedPO	Les écosystèmes côtiers et marins de la lagune de Ghar el Melh sont inventoriés et son plan de protection et de gestion durable élaborés.	Projet en préparation (fonds de la fondation MAVVA). Action Prioritaires 1.1. & 2. 7 et 8 du PASBIO en ce qui concerne les zones humides. Soutien à l'objectif stratégique 1 de la feuille de route des AMP (décision IG.22 / 13).
3.5 Fournir l'assistance technique et renforcer les capacités à l'échelle nationale, régionale et sous régionale pour consolider la mise en œuvre de politiques et assurer la conformité avec les législations nationales relatives à la biodiversité								
3.5.1	Développement et mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités liés au développement et à la gestion des aires marines et côtières protégées, à la conservation et la surveillance d'espèces marines et côtières en voie de disparition et menacées et des habitats clés et aux questions de surveillance liées au changement climatique et à la biodiversité, y compris des pilotes pour soutenir les efforts de mise en place et	1. Organiser des sessions de formation, ateliers et symposiums spécifiques à la conservation et la surveillance d'espèces marines et côtières en voie de disparition et menacées et des habitats clés ainsi que les ENI	Coordination interne, expertise externe,	CAR/ASP	-	-	Formation sur le suivi des habitats marins clés dans la région Adriatiques organisée	Mise en œuvre de l'approche écosystémique dans la mer Adriatique grâce à la planification de l'espace marin (FEM)
				CAR/ASP	-	Partenaires des Plans d'Action sur les habitats marins clés	Formation sur la caractérisation, la cartographie et le suivi des habitats marins clés	- Comme prévu dans le plan d'action pour la conservation des habitats clés méditerranéens - (Projet Medkeyhabitats II en préparation dans le cadre de la stratégie MAVVA)

de mise en œuvre d'AMP et d'ASPIM		Coordination interne expertises externes	CAR/ASP	-	Partenaires des Plans d'Action sur les habitats marins clés	Symposiums sur les habitats clés marins organisés. Actes du 6ème colloque méditerranéen sur la végétation marine, le 3ème colloque méditerranéen sur les bio-concrétions coralligènes et autres calcaires et le 2ème colloque méditerranéen sur les habitats sombres, édités et diffusés.	- Comme prévu dans le plan d'action pour la conservation des habitats clés méditerranéens - (Projet Medkeyhabitats II en préparation dans le cadre de la stratégie MAVA)
		Coordination interne expertises externes	CAR/ASP	REMPEC	-	Symposium sur les espèces exotiques marines organisé et ses actes diffusés.	-Comme prévu dans le plan d'action concernant l'introduction des espèces et les espèces envahissantes - Cette activité serait organisée en étroite collaboration avec le REMPEC dans le cadre de la stratégie méditerranéenne pour les eaux de ballast. - Projet MedNIS (en cours de développement et fonds non encore sécurisé)
		Organisation des conférences et des sessions de formation	CAR/ASP	-	Convention s de Bern et Bonn, ACCOBA MS, partenaires Nationaux	Actes de la Sixième Conférence méditerranéenne sur les tortues marines/ Conférence biennale sur les cétacés/ rapports des sessions de formations.	Comme prévu par les plans d'Action pour la conservation du phoque moine, des cétacés, tortues marines, poissons cartilagineux et oiseaux marins. Cofinancement des sessions de formation sur les tortues marines sera assuré par le projet MAVA en cours de développement.

		<p>2. Organiser la formation des praticiens pour suivre les observatoires de la Méditerranée liés à la biodiversité et aux activités humaines et impacts connexes dans les zones marines et côtières</p>	<p>Base de soutien pour la formation fournie par la plate-forme d'observatoire interopérable intégrant des réseaux d'environnement marin et d'activités maritimes et des systèmes de prévision dans l'ensemble du bassin méditerranéen, en s'adressant à la fois en mer ouverte et en zone côtière, avec des praticiens formés aux niveaux nationaux pour l'exploiter</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>–</p>	<p>–</p>	<p>Rapports d'ateliers pour former les futurs gestionnaires et les opérateurs des observatoires nationaux</p>	<p>Projet ODYSSEA (financement de l'UE). Plate-forme d'observatoire interopérable intégrant des réseaux d'environnement marin et d'activités maritimes et des systèmes de prévision dans le bassin méditerranéen, en s'adressant à la fois en mer ouverte et en zone côtière, avec des praticiens qualifiés au niveau national pour l'exploiter. ODYSSEA (UE) 305 000 € pour la participation du CAR/ASP, y compris par la formation, en cours d'élaboration (non encore confirmé). Soutien à l'action prioritaire PAS BIO 6.26</p>
		<p>3. Renforcer et améliorer les activités de renforcement des capacités sur la conservation de la biodiversité marine de Méditerranée</p>	<p>Expertise interne et coordination</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>–</p>	<p>–</p>	<p>Les résultats de l'étude d'évaluation (réalisée en 2017) des actions de renforcement des capacités consolidés dans une stratégie de renforcement des capacités sur la conservation de la biodiversité marine de Méditerranée</p>	<p>Articles 7 et 22 du Protocole ASP/DB SPA/BD. Suivi de l'évaluation à long terme des programmes de formation du CAR/ASP réalisée en 2017.</p>

3.6 Promouvoir la coopération à l'échelle nationale, régionale et sous régionale et conserver la biodiversité et les écosystèmes

<p>3.6.1</p>	<p>Développement de stratégies et programmes conjoints sur la biodiversité et la conservation de l'écosystème, en tenant compte des PAN, en coopération avec les organisations partenaires pertinentes aux niveaux mondial et régional</p>	<p>1. Développer et mettre en œuvre un cadre stratégique convenu pour les activités relatives à la gestion spatiale marine méditerranéenne et les mesures de conservation avec les organes régionaux principaux</p>	<p>Stratégie de coopération conjointe entre le CAR/ASP, ACCOBAMS, CGPM et l'UICN avec la collaboration de MedPAN, y compris un document d'orientation sur les étapes nécessaires à la proposition conjointe sur l'établissement et la gestion de mesures régionales au niveau multinational (Echanges au sein des pays et organisations régionales, coordination interne)</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>UC, REMPEC</p>	<p>Parties Contractantes, ACCOBAMS, CGPM, UICN, MedPAN, OMI</p>	<p>Documents et ateliers techniques réalisés pour aider les pays à élaborer des propositions conjointes pour l'établissement de mesures de gestion spatiale au niveau multinational dans les cadres de gouvernance pertinents respectifs</p>	<p>La Stratégie à Moyen Terme (MTS, décision IG 22/1) invite les organisations partenaires à collaborer, à assurer la synergie avec les principales organisations régionales, à harmoniser les efforts et à optimiser l'utilisation des ressources. La coopération du Secrétariat PNUE / PAM par le biais du CAR/ASP avec les secrétariats de la CGPM, de l'UICN et de l'ACCOBAMS en collaboration avec MedPAN aidera à fournir des résultats coordonnés pour aider les Parties à améliorer la conservation spatiale et l'utilisation durable des ressources marines vivantes en Méditerranée.</p>
---------------------	--	---	---	----------------	-------------------	---	--	--

3.7 Identifier et traiter les questions nouvelles et émergentes, le cas échéant								
3.7.1	Coordination avec la procédure en cours pour l'adoption d'un accord de mise en œuvre sur la BAJN (notamment concernant les ressources génétiques marines, les zones marines protégées au-delà de la juridiction nationale et SIA)	1. Coordination avec la procédure en cours pour l'adoption d'un accord de mise en œuvre sur la BAJN (notamment concernant les ressources génétiques marines, les zones marines protégées au-delà de la juridiction nationale et SIA)	Consultances, contribution et coordination interne	CAR/ASP	REMPEC, UC	CGPM, OMI	Contribution aux documentations aux réunions pertinentes pour faire progresser les sujets et les rapports de participation aux réunions sur la BAJN.	MTS (décision IG.22 / 1) La participation du PNUE/PAM aux réunions pertinentes sur le processus de la BAJN nécessite un soutien technique approprié pour renforcer son rôle et les visions des Parties lors de ces rassemblements, alors qu'un échange d'informations approprié avec les Parties sur les avancées est nécessaire
CHANGEMENT CLIMATIQUE								
7.1. Consolider la mise en œuvre régionale des obligations conformément à la Convention de Barcelone et ses Protocoles, et des programmes de mesures dans les Stratégies et les Plans d'Action Régionaux déjà en place								
7.1.1	Intégrer l'Adaptation aux Changements Climatiques dans la mise en œuvre de mesures, de plans d'actions régionaux et de stratégies régionales	1. Analyse des coûts pour la mise en œuvre de l'activité prioritaire PAS BIO sur un réseau de surveillance pour l'impact du changement climatique sur la biodiversité	Consultation	CAR/ASP	Plan Bleu	Parties contractantes, gestionnaires des SPAMI et instituts / universités connexes	Document d'estimation du coût annuel pour un cadre de suivi comprenant cinq indicateurs CC principaux dans au moins trois SPAMIS de différents pays	MTS (décision IG.22 / 1) Il existe cinq indicateurs d'impact CC définis et utilisés dans certaines SPAMI
7.4.1	Les problèmes de vulnérabilité aux changements climatiques sont pris en compte dans les programmes de surveillance existants	2. Augmenter l'utilisation des indicateurs harmonisés de vulnérabilité et d'impact pour la biodiversité	Consultances, collaborations avec les gestionnaires SPAMI, les instituts et les universités connexes, coordination interne	CAR/ASP	Plan Bleu	Parties contractantes, gestionnaires des ASPIM et instituts / universités connexes	Rapport des indicateurs d'impact de changements climatiques harmonisés avec des coûts efficaces, testés dans ASPIM de différentes sous-régions	MTS (décision IG.22 / 1) Le test des indicateurs de CC dans les ASPIM où ils ne sont pas encore utilisés est nécessaire pour évaluer les défis